

DECISION N° 036-2025

Portant validation du devis de la société PLEIN CIEL pour la prestation du feu d'artifice du 13 juillet 2025

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société PLEIN CIEL pour la prestation du feu d'artifice du 13 juillet 2025

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société PLEIN CIEL pour la prestation du feu d'artifice du 13 juillet 2025 pour un montant 6 000 € HT

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 11/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

